

Association ENVIE FRANCHE-COMTE

43 rue Villedieu
BP 56

25701 VALENTIGNEY CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31/12/2022

PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - ECOLE VALENTIN
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

A l'Assemblée Générale
de l'association ENVIE FRANCHE-COMTE

43 Rue Villedieu
BP 56
25700 VALENTIGNEY Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de l'association ENVIE FRANCHE-COMTE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ENVIE FRANCHE-COMTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments, que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés respectivement dans les notes "Faits caractéristiques - faits essentiels ayant une incidence comptable" de l'annexe des comptes annuels concernant les financements reçus pour l'activité Autonomie ainsi qu'aux abandons de créances accordés par deux sociétés du groupe l'Ensemble.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre association perçoit des subventions pour le personnel en insertion. Nos travaux ont consisté à examiner les données et hypothèses utilisées pour les subventions comptabilisées sur l'exercice, à vérifier les calculs effectués et à contrôler le correct rattachement à l'exercice des sommes reçues ou à percevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Besançon, le 22 juin 2023



Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS

représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY

Bilan ANC N° 2018-06



	Brut	Amortissements Dépréciations	31/12/21	Net au 31/12/21
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 621	1 456	2 164	2 949
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains	55 542	1 932	53 610	53 610
Constructions	1 077 782	671 261	406 521	443 810
Installations techniques, matériel et outillage	26 102	17 384	8 718	529
Autres immobilisations corporelles	239 261	94 129	145 132	152 996
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	44 064	600	43 464	43 464
TIAP & autres titres immobilisés	2 273		2 273	2 262
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 591		10 591	10 591
Total I	1 459 236	786 762	672 474	710 212
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	20 968		20 968	12 708
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	85 922	5 401	80 521	52 841
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	306 477	88 398	218 079	353 292
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	329 270	450	328 820	171 164
Divers				
Valeurs mobilières de placement	316		316	316
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	110 056		110 056	16 066
Charges constatées d'avance	6 934		6 934	14 242
Total II	859 943	94 249	765 694	620 628
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 319 180	881 011	1 438 169	1 330 840

Bilan ANC N° 2018-06



	Net au 31/12/21	
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	14 004	14 004
Première situation nette établie	6 381	6 381
Fonds statutaires	7 622	7 622
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	610	610
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	610	610
Autres réserves		
Report à nouveau	254 580	275 239
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 726	-20 658
Situation nette (sous-total)	265 469	269 194
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	273 595	294 248
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	539 064	563 442
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	11 146	7 901
Provisions pour charges		
Total III	11 146	7 901
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	60 957	
Découverts et concours bancaires		70
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	60 957	70
Emprunts et dettes financières diverses	50 211	75 211
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 863	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	599 172	402 640
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	168 030	187 607
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		51 795
Autres dettes	7 726	17 175
Produits constatés d'avance		25 000
Total IV	887 959	759 497
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 438 169	1 330 840



Compte de Résultat ANC N°2018-06

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		12
Ventes de biens et de services	837 966	978 496
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	837 966	978 496
Produits de tiers financeurs	647 369	452 915
Concours publics et subventions d'exploitation	647 369	452 915
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	185 663	180 958
Utilisation des fonds dédiés		2 070
Autres produits	30 667	-15 729
Total I	1 701 665	1 598 722
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 222	2 318
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	635 505	536 022
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	60 342	63 029
Salaires et traitements	812 311	802 574
Charges sociales	149 064	148 523
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	111 935	83 873
Dotations aux provisions	11 146	7 901
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	9 717	3 151
Total II	1 791 242	1 647 391
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-89 577	-48 669
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	18	2
Repr. / provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	18	2
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 267	543
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	1 267	543
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-1 249	-541
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-90 826	-49 210
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	78 534	6 960
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charges	26 251	23 997
Total V	104 784	30 958



Compte de Résultat ANC N°2018-06

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	17 684	2 406
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI	17 684	2 406
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	87 100	28 551
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 806 468	1 629 682
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	1 810 194	1 650 340
EXCEDENT OU DEFICIT	-3 726	-20 658
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et méthodes comptables



Désignation de l'association : ENVIE FRANCHE COMTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 438 169 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 3 726 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/2023 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association ENVIE FC a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficultés pour la mise en oeuvre d'une unité de remise en état d'appareils électroménagers usagés et de vente de ces appareils d'occasion sous garantie.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1) - Règlement ANC 2018-06

Le nouveau règlement comptable ANC 2018-06 est appliqué pour la 1ère fois sur l'exercice ouvert au 1er janvier 2020.

2) - Fiscalité :

La structure a réalisé des activités lucratives pour lesquelles les encaissements ont dépassé en 2018 le seuil de la franchise des impôts commerciaux.

Les activités non lucratives demeurent significativement prépondérantes.

Les conséquences sont les suivantes :

- TVA : imposition à la TVA sur le principe de taxation des produits issus des activités lucratives, et calcul d'un coefficient de déduction applicable aux dépenses mixtes.

Sur la période de référence du 1/01/2022 au 31/12/2022, les coefficients s'établissent :

- * coefficient d'assujettissement = 100 %
- * coefficient de taxation = 18.04 %
- * coefficient d'admission, selon la réglementation en vigueur pour chaque type de dépenses

- IMPOT SUR LES SOCIETES : l'association ENVIE FC dépose une liasse fiscale pour l'ensemble de ses activités.

Règles et méthodes comptables



3) - Stocks :

Méthode d'évaluation :

Evaluation des stocks consommés :

- Matières premières
- Matières consommables et pièces détachées.

Ces stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré - premier sorti.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat et des frais d'approche.

Evaluation des stocks fabriqués

a- articles électroménagers :

- Les produits finis sont évalués au prix de vente moyen annuel (ou prix de vente au 31 décembre si celui-ci est inférieur).
- Le réseau Envie préconise d'appliquer un coefficient pondérateur afin de neutraliser les bénéfices futurs.
- Le coefficient est de 80 % pour l'Electroménager d'Occasion (EMO) et 90 % pour les Occasions Premier Choix (OPC).

Le réseau Envie préconise de constituer une provision sur le stock EMO en tenant compte de son ancienneté, soit :

- Provision de 15 % si elle est comprise entre 3 et 6 mois ;
- Provision de 30 % au-delà.

La structure a maintenu par ailleurs sa provision de 10 % sur le stock d'épave OPC, provision qui n'est pas répertoriée dans les préconisations du réseau Envie.

b- matériel médical :

Depuis 2019, suite au démarrage de l'activité "perte d'autonomie", un stock de matériel médical a été constitué, il consiste en la remise en état d'articles faisant l'objet d'une collecte à titre gratuite.

La valorisation de ce stock a été calculée selon la méthode utilisée par d'autres antennes nationales, soit une pondération de 40% à 60% du prix de vente estimé selon l'état de vétusté du matériel.

4) - La provision pour indemnité de fin de carrière n'a pas été comptabilisée. Une estimation selon le principe de la méthode rétrospective des unités de crédit projetées définie par la norme comptable IAS n° 19 révisée et par la norme FAS 87, conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC, aboutirait à un engagement de 22 508 € au 31 décembre 2022.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Départ à l'initiative du salarié ;

Age de départ : 62 ans ;

Taux de turn-over moyen ;

Revalorisation annuelle : 2 %

Taux d'actualisation : 3.75 %

Table de mortalité : INSEE 2022 ;

Taux moyen de charges sociales :

Règles et méthodes comptables



- non cadres: 40 %
- cadres: 45 %

5) - La structure n'a pas eu recours au bénévolat pour la gestion de ses activités, en dehors des membres de son Conseil d'Administration et ne dispose pas de contributions volontaires en nature.

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette récapitulation vaut état de fait.

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Aménagements des terrains : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques



Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

A) - Activité ENVIE FC

ENVIE Franche-Comté a vécu un début d'année 2022 qui a nécessité que nous réfléchissions et que nous mettions en œuvre un plan d'action, afin de rétablir la qualité et la pertinence de nos indicateurs. Ce plan d'action touche tous les aspects, de la production à la commercialisation, avec des thématiques organisationnelles mais aussi des thématiques liées à notre politique de prix.

Les prix des prestations, ont été revus et ont permis dès le mois de septembre d'atteindre de nouveaux objectifs recalculés et de revenir sur le second semestre à une performance économique maîtrisée.

Le travail sur l'augmentation de la production, en nombre et en qualité, doit se poursuivre pour permettre une pérennité du modèle. Un travail se fait conjointement avec la fédération et en lien avec nos plans d'action et notre programme d'amélioration de la performance, afin de trouver tous les leviers qui nous permettront d'atteindre nos objectifs.

Concernant ENVIE AUTONOMIE, l'équipe est en place et a été renforcée courant d'année 2022 afin de permettre un travail sur les actions commerciales auprès des Ets et de tous les partenaires que nous pouvons trouver dans notre zone d'intervention.

ENVIE AUTONOMIE est accompagnée à un niveau national par une SCIC avec une délégation régionale qui se structure et qui permet de mutualiser les expériences et d'améliorer le suivi technique de production et de commercialisation. Les ventes restent encore difficiles.

Des financements, via un contrat Impact, doivent permettre la montée en charge progressive de l'activité et la compensation d'une partie des pertes d'exploitation inhérente à un modèle encore fragile. Le travail partenarial est long et devra lui aussi se poursuivre afin d'atteindre nos objectifs.

Les financements n'ont pas encore été versés à la clôture de l'exercice 2022 et ont fait l'objet d'une comptabilisation en produits à recevoir.

Sont ainsi comptabilisés au 31/12/2022 :

- Une subvention au titre de la perte sur activité de 151 300€ dont un acompte de 38 449€ a été versé début 2023. Nous avons provisionné en produits à recevoir l'intégralité de la perte d'activité autonomie réalisée pour l'exercice 2022. A ce jour, nous ne sommes pas certains d'obtenir l'intégralité de la subvention provisionnée mais gageons que cela sera le cas ;
- Une subvention au titre du niveau d'activité de l'exercice 2022 de 33 051€ versée à ce jour.

Le défaut de prise en charge des opérations portées par Envie pour Envie Autonomie est susceptible de remettre en cause assez rapidement la poursuite de l'exploitation pour la structure Envie et si tel était le cas le principe de continuité d'exploitation pourrait ne plus trouver à s'appliquer.

B) - Association DéFI :

La dette au 31/12/2022 s'élève à hauteur de 159 K€. Au 31/12/2021 et des factures non parvenues sont également comptabilisées pour 109 K€.

C) - SARL INéo :

La dette à l'encontre de la SARL INéo s'élève avant abandon de créance à 157 K€, des factures non parvenues sont également comptabilisées à hauteur de 130 K€.

Etant donné les difficultés de trésorerie auxquelles doit faire face l'association ENVIE FC, les gérant de la SARL INéo ont décidé d'accorder un abandon de créance à hauteur de 50 K€ afin de permettre à la structure d'équilibrer ses comptes au 31/12/2022. Cette convention est assortie de conditions de retour à meilleure fortune, à savoir la constatation d'un bénéfice net avant impôt et des fonds propres atteignant un montant de 100 000 €, permettant ainsi de rembourser une somme égale à 20% des bénéfices comptables générés jusqu'à épuisement de la somme totale.

D) - SARL ENVIE 2E :

La dette à l'encontre de la SARL ENVIE 2E s'élève avant abandon de créance à 75 K€, des factures non parvenues sont également comptabilisées à hauteur de 3 K€.

Etant donné les difficultés de trésorerie auxquelles doit faire face l'association ENVIE FC, les gérant de la SARL ENVIE 2E ont décidé

Faits caractéristiques

d'accorder un abandon de créance à hauteur de 25 K€ afin de permettre à la structure d'équilibrer ses comptes au 31/12/2022. Cette convention est assortie de conditions de retour à meilleure fortune, à savoir la constatation d'un bénéfice net avant impôt et des fonds propres atteignant un montant de 100 000 €, permettant ainsi de rembourser une somme égale à 20% des bénéfices comptables générés jusqu'à épuisement de la somme totale.

Autres éléments significatifs

SARL Définitions :

Etant donné les difficultés rencontrées par la structure depuis plusieurs exercices, les créances inscrites en compte au 31/12/2022 sont provisionnées à 100% dans les comptes de l'association ENVIE FC, à savoir :

- créance sur des factures établies au titre de 2021 pour 4 338 €
- créance constituée sur des factures à établir comptabilisées au 31/12/2022 pour 3 929 €
- une avance en trésorerie de 450 €



Notes sur le bilan



Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	3 621			3 621
Immobilisations corporelles	1 376 464	34 857	12 634	1 398 687
Immobilisations financières	56 917			56 929
Total	1 437 002	34 857	12 634	1 459 236
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	672	784		1 456
Immobilisations corporelles	725 519	67 069	7 882	784 706
Immobilisations financières	600			600
Total	726 791	67 853	7 882	786 762
ACTIF NET				672 474

Notes sur le bilan



	Au début d'exercice	Augm		En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 621			3 621
Immobilisations incorporelles	3 621			3 621
- Terrains	55 542			55 542
- Constructions sur sol propre	1 033 963			1 033 963
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	43 819			43 819
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 883	9 101	7 882	26 102
- Installations générales, agencements aménagements divers	161 919	16 194		178 112
- Matériel de transport	18 490			18 490
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 849	9 562	4 752	42 659
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 376 464	34 857	12 634	1 398 687
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations et créances rattachées	44 064			44 064
- Autres titres immobilisés	2 262			2 273
- Prêts et autres immobilisations financières	10 591			10 591
Immobilisations financières	56 917			56 929
ACTIF IMMOBILISE	1 437 002	34 857	12 634	1 459 236

Les nouveaux locaux sont amortis selon la méthode des composants en mode linéaire :

Gros oeuvre : 35 ans
 Toiture : 35 ans
 Chauffage - Sanitaire - Electricité : 20 ans
 Menuiserie extérieure : 20 ans
 Menuiserie intérieure - Plâtrerie - Carrelage : 20 ans
 Plafonds - Sols - Peinture : 15 ans
 Aménagement Extérieur : 20 ans
 Aire de lavage - Quai : 15 ans
 Enseigne - Sécurité : 15 ans

Notes sur le bilan



Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 653 272 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 591		10 591
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	306 477	306 477	
Autres	329 270	329 270	
Charges constatées d'avance	6 934	6 934	
Total	653 272	642 681	10 591
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	131 469
Fournisseurs - RRR avoirs à obtenir	7 803
Total	139 272

Des subventions à recevoir sont comptabilisées au 31/12/2022 :

- subventions d'investissement pour 11 651 €
- subventions d'exploitation pour 300 328 €, dont 37 500 € concernent un financement FSE pour lequel aucune notification n'a été établie à ce jour.

Selon les échanges qui ont eu lieu, le financement est bien accordé au titre de 2022, et étant donné que la demande déposée a été établie sur les dépenses réelles de 2022, le montant ne devrait pas subir d'ajustement.

Notes sur le bilan



Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	600			600
Stocks	2 466	5 401	2 466	5 401
Créances et Valeurs mobilières	50 167	38 681		88 848
Total	53 233	44 082	2 466	94 849
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		44 082	2 466	
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres

Notes sur le bilan



Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré	6 381			6 381
Fonds statutaires	7 622			7 622
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	14 004			14 004
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	610			610
Report à Nouveau	275 239		20 658	254 580
Résultat de l'exercice	-20 658	20 658	3 726	-3 726
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	294 248	16 190	36 843	273 595
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	563 442	36 848	61 227	539 064

Notes sur le bilan



Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	7 901	11 146	7 901		11 146
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	7 901	11 146	7 901		11 146
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		11 146	7 901		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan



Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 886 096 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	60 957	13 729	47 228	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	599 172	430 396	168 776	
Dettes fiscales et sociales	168 030	168 030		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	57 937	57 937		
Produits constatés d'avance				
Total	886 096	670 092	216 004	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	70 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	9 043			
(**) Dont envers les associés	50 211			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	277 874
Dettes provis. pr congés à payer	78 658
Personnel - autres charges à payer	1 968
Charges sociales s/congés à payer	21 879
Charges sociales - charges à payer	560
Etat - autres charges à payer	2 830
Total	383 770

Notes sur le bilan



Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 934		
Total	6 934		